



*Assemblée des*  
DEPARTEMENTS  
DE FRANCE

Assemblée générale de l'ADF

## **Dossier de presse**

Mercredi 11 mai 2011

Contact presse

**Nadia SALEM**

LD : 01.45.49.60.43 – P : 06.76.73.64.01

[Nadia.salem@departement.org](mailto:Nadia.salem@departement.org)

## **Sommaire**

COMMUNIQUE DE PRESSE .....	3
DISCOURS DU PRESIDENT, CLAUDY LEBRETON .....	5
COMPOSITION DU BUREAU.....	12
COMPOSITION DES COMMISSIONS .....	14
LISTE DES PRESIDENTS DE CONSEILS GENERAUX .....	16
ANNEXE : STATUTS DE L'ADF .....	19

# **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris, le 11 mai 2011

**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**de Claudy LEBRETON, Président de l'ADF**

Claudy LEBRETON, président du conseil général des Côtes d'Armor depuis 1997, a été réélu président de l'Assemblée des départements de France lors de l'assemblée générale de renouvellement qui a réunie, à Paris, l'ensemble des 102 présidents de conseils généraux de France et d'Outre-mer.

Elu à la tête de l'ADF pour la première fois en 2004, Claudy LEBRETON avait été reconduit dans cette fonction en 2008 à l'issue des élections cantonales qui avaient vu la gauche l'emporter largement avec 58 départements contre 42 à droite. Les élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 ont conforté cet ancrage à gauche des conseils généraux (61 départements sont désormais dirigés par la gauche).

L'assemblée générale du 11 mai 2011 a également procédé au renouvellement des instances de l'ADF : Bureau, Commission exécutive et commissions thématiques.

Le bureau de l'ADF est élu pour trois ans et est composé de 30 membres. La Commission exécutive compte, en plus du président de l'ADF, 8 présidents issus du Bureau. Les commissions thématiques sont au nombre de 12, chacune présidée par un président de conseil général membre du Bureau.

Retrouvez sur [www.departement.org](http://www.departement.org) ce communiqué de presse.

Contact presse : **Nadia SALEM**  
Tél. 01.45.49.60.43 – P. 06.76.73.64.01  
[nadia.salem@departement.org](mailto:nadia.salem@departement.org)

## **DISCOURS DU PRESIDENT, CLAUDY LEBRETON**



**Discours de clôture de Claudy LEBRETON, Président de l'ADF**

Mercredi 11 mai 2011 – 9h30/13h – Mairie de Paris

*(Seul le prononcé fait foi)*

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Chers collègues,

Lors du renouvellement de nos instances dirigeantes, il y a quelques instants, une majorité d'entre vous m'a témoigné sa confiance pour présider jusqu'en 2014 aux destinées de notre association pluraliste représentant l'ensemble des départements de France.

Je voudrais vous remercier pour cette marque de sympathie et de reconnaissance pour le travail que nous avons effectué au cours du dernier mandat de 2008 à aujourd'hui, et plus largement depuis 2004.

Le 31 mars 2011, lors du troisième tour des élections cantonales, les assemblées départementales ont désigné leur président, leur exécutif, et leur commission permanente. Pour notre assemblée, le constat est clair : 58 départements de gauche hier, 61 aujourd'hui montrant une progression politique, certes mesurée, mais incontestable.

Je me souviens qu'en 2001, le rapport de force était exactement l'inverse. Je me souviens aussi qu'à cette époque, certains pensaient que le mode de scrutin des conseils généraux, renouvelés par moitié tous les trois ans, était le gage d'une stabilité politique. Et pourtant en dix années, la majorité de l'ADF a changé et ressort renforcée de cette échéance électorale.

Je veux saluer à cette occasion l'élection de 17 nouvelles et nouveaux présidents – ce qui représente un fort pourcentage de renouvellement – et je les félicite en leur souhaitant la plus amicale bienvenue au sein de l'Assemblée des départements de France.

J'ai aussi une pensée amicale pour ceux qui ont choisi d'arrêter tout mandat départemental. Je pense précisément à Marcel CHARMANT, Bernard DEROSIER, Joseph KERGUERIS, Marcel RAYNAUD et Patrick MARESCAL à qui j'adresse mes salutations chaleureuses.

Après les élections régionales de 2010 qui avaient vu un électeur sur deux se déplacer pour aller voter, les élections cantonales ont enregistré l'une des participations les plus faibles depuis des années. Il faut remonter à 1998 où les élections cantonales se déroulaient seules, en septembre, pour retrouver un taux de participation analogue.

Il est vrai que le printemps précédent avait connu une succession d'élections : présidentielles, législatives avec les succès que vous savez pour la gauche et François MITTERRAND.

Ainsi comme nous le pressentions, le constat majeur est clairement celui que nous renvoie la très faible participation lors du scrutin de mars, c'est-à-dire celui d'un désenchantement de la politique.

Cette distance tient probablement à la défiance envers la puissance publique, qu'elle soit nationale ou locale, tout comme à l'image des élus perçus comme impuissants à proposer des réponses faisant sens au regard des préoccupations des Français.

Ce désenchantement exprime aussi à mon avis une peur du déclassement pour beaucoup de nos concitoyens, une certaine désespérance sociale en l'avenir, particulièrement exacerbée chez les jeunes de notre pays.

Bien sur, dans nos départements, c'est en comprenant ces défis que localement nous avons su répondre à cette défiance de nos concitoyens qui s'est exprimée parfois dans le vote extrême pour le FN. Là où les candidats ont placé leurs valeurs et leurs projets au centre du débat, les concitoyens leur ont donné raison et sont venus voter.

Mes chers collègues, vous le savez, la politique ce n'est pas un gros mot, c'est l'essence de la démocratie, c'est ce qui permet de vivre ensemble à travers des règles élaborées démocratiquement et acceptées par tous dans un esprit républicain.

A ceux qui pensaient l'inverse, estimant parfois que notre assemblée est une association de techniciens, experts en décentralisation et en politiques publiques, je dis « vous vous trompez ». Nos analyses, nos discussions, nos propositions relèvent de la sphère politique et nous ne devons pas en avoir peur.

Dans le mandat qui s'ouvre pour les conseils généraux et donc pour l'ADF, la question économique, sociale, écologique et culturelle sera au cœur de nos préoccupations car il faut redonner espoir en l'action de la puissance publique, en particulier à la jeunesse. J'y reviendrai dans quelques instants.

Je voudrais revenir en quelques mots sur les temps forts du mandat achevé (2008-2011).

Je reconnais avec vous que le contexte économique et social fut et demeure extrêmement difficile, en raison notamment de la crise financière de 2008. Les réformes engagées – celle des collectivités territoriales, celle des finances publiques, la réduction considérable de nos marges de manœuvre – ont bien occupé nos travaux, suscités de nombreuses inquiétudes, bousculé nos équilibres et modifiés considérablement nos perspectives d'avenir.

Le bateau ADF a traversé des tempêtes, tangué parfois mais ne s'est jamais échoué ou brisé sur la vague qui aurait pu nous emporter tous. Avec le recul, bien sur, je pense que nous aurions pu mieux faire quant à la conduite de nos réformes. *Fluctuat nec mergitur* comme le dit la devise de la Ville de Paris.

Vous l'avez compris, le « nous » que j'emploie à dessein, s'adresse au Président de la République, au Gouvernement, au Parlement et à nos assemblées pluralistes représentant les collectivités territoriales.

Un esprit de négociation, une volonté de réforme partagée et affichée, un partenariat de confiance, des objectifs recherchés en commun auraient permis à notre démocratie territoriale de progresser en respectant l'esprit de la Constitution.

Or, les divisions factices, les analyses tronquées, l'obligation de soutien, la franchise oubliée ont mis à mal l'audace de la décentralisation.

Alors que partout dans le monde, la décentralisation est un mouvement historique. Elle se concrétise lorsque la démocratie s'éveille après des années d'absence de libertés fondamentales. La décentralisation amplifie l'action publique par une recherche permanente d'efficacité dans la proximité. Quand je regarde les autres démocraties européennes, j'observe que nous avons pris du retard. Les autres pays nous ont dépassés largement. En matière de compétences exercés et de finances, nous sommes au-delà du 17<sup>ème</sup> rang au sens de l'Union européenne.

Nous sommes au lendemain d'une date anniversaire très forte pour certains d'entre nous et pour la France et je voudrais citer la définition de la décentralisation qu'avait donné François MITTERRAND dans la Nièvre à l'occasion du bi-centenaire de la création des départements en mars 1990 : « *la décentralisation, mot un peu barbare et lourd pour signifier que désormais, dans certaines circonscriptions, les départements, (...), ce seraient les Français qui se gèreraient eux-mêmes, par la voix de leurs élus.* »

En effet, le 2 mars 1982, le Parlement votait la première grande loi de décentralisation dont l'histoire retiendra qu'elle fut et restera l'une des plus grandes réformes que la majorité d'alors peut revendiquer car il s'agit de démocratie et de liberté.

A cette époque, la décentralisation n'en était qu'à ses balbutiements. Elle s'est fortifiée au fil des années grâce à la confiance gagnée auprès de nos concitoyens. Si bien qu'aujourd'hui, les collectivités territoriales mobilisent chaque année 200 milliards d'euros, au service des politiques publiques dans tous les domaines de la vie de nos concitoyens : emploi, éducation, logement, solidarité, culture, transports, sport, sécurité...

30 ans après, plus aucune politique nationale n'est possible sans le concours des collectivités territoriales. Aujourd'hui, la puissance publique c'est l'Etat et les collectivités locales.

A l'Etat, la stratégie, la garantie de l'égalité des citoyens et des territoires, dans la solidarité et la justice sociale. Aux collectivités, l'efficacité de l'action publique de proximité, la maîtrise budgétaire, l'innovation sociale et la démarche participative. Que de chemin parcouru jusqu'à aujourd'hui !

En 2011, nos collectivités représentent 75 % des investissements dans les équipements publics, les aménagements de grandes infrastructures, le numérique, l'économie de la connaissance, la formation tout au long de la vie, les solidarités.

Les départements, ce sont des milliers d'emplois dans les entreprises et l'économie sociale et solidaire, 4 800 collèges, 385 000 kms de routes, 180 000 fonctionnaires, des services publics de qualité... 68 milliards de budget global, c'est essentiel pour la vie de nos habitants car nos départements sont des espaces de vie à taille humaine, c'est notre spécificité et notre originalité.

Je m'interroge parfois sur les raisons qui poussent les responsables politiques à vouloir bouleverser ce qui fonctionne bien dans notre pays : la démocratie territoriale, l'exercice des libertés, l'efficacité des services publics, la maîtrise des budgets, l'innovation sociale ou encore les démarches participatives.

Vous l'aurez compris mes chers collègues, je suis profondément décentralisateur. Je ne suis pas contre l'Etat car nous en avons besoin dans un équilibre bien compris des pouvoirs, dans un climat de confiance et de profond respect.

Depuis notre réunion du « Tapis rouge » le 17 décembre 2008, nous avons tenté de rechercher une stratégie consensuelle, d'élaborer un compromis qui rassemble, de fixer des objectifs partagés au-delà de nos sensibilités, de nous opposer si besoin avec détermination et de ne rien céder sur l'essentiel.

Avec Michel DINET, notre 1<sup>er</sup> Vice-président, et sous sa responsabilité, nous avons écrit ensemble un texte sur l'avenir de nos départements qui fut approuvé pratiquement à l'unanimité, ce fut une belle aventure mais hélas sans lendemain...

Aujourd'hui, que reste-t-il de tous ces efforts, de cette intelligence collective mobilisée au service d'intérêts qui parfois nous dépassent : le bien public et la justice sociale ?

Des départements dont les élus et leurs collaborateurs s'interrogent quant à leur devenir, des situations financières contrastées mais inexorablement tendues, des clivages qui nous éloignent de la réalité de nos territoires et de la pertinence de ceux-ci.

Rappelez-vous notre stratégie d'alors :

D'abord, la volonté de réformer le financement pérenne et durable des trois allocations universelles et individuelles de solidarité. Cette question reste entière et ce n'est pas une certaine embellie budgétaire (et encore par pour tous), qui changera la donne sur les équilibres financiers structurels. L'agence Standard and Poor's persiste dans son analyse en estimant que « face à la pression des dépenses sociales » qui pèse sur les conseils généraux, le Gouvernement n'a pour le moment apporté que de simples « pansements budgétaires ». Elle souligne aussi clairement que le fonds d'urgence et le fonds de péréquation des DMTO n'empêchent pas une « détérioration des perspectives financières, voire une impasse budgétaire pour certains départements ».

Quelques mots sur les défis pour 2011-2014.

A l'ouverture de ce nouveau mandat, je suis convaincu que cette question est prioritaire pour chacun d'entre nous et doit trouver une solution financière pérenne et durable. La solution de long terme ne se trouvera pas uniquement dans le financement de la dépendance mais dans des choix financiers décidés par le gouvernement et soutenus au Parlement.

Ma priorité d'action porte d'emblée sur le débat concernant la loi de finances pour 2012 et le PLFSS, bien entendu avec le concours de nos parlementaires de l'ADF au nombre de 45 désormais. Des solutions existent et vous les connaissez : une part de CSG, l'affectation de la totalité des crédits de la CNSA au financement de l'APA et de la PCH, des dotations de l'Etat,... Certains de nos collègues proposent également un nouveau jour férié.

Vous le savez, une majorité des départements s'est engagée dans la procédure de question prioritaire de constitutionnalité (QPC) auprès du Conseil constitutionnel.

Sans triomphalisme excessif, mais avec un espoir mesuré, la QPC peut constituer demain un argument fort dans une négociation contrainte. Nous ne maîtrisons pas totalement cette procédure mais nous sommes déterminés pour l'instant à agir intelligemment et parvenir à rectifier une injustice insupportable pour nos budgets et nos concitoyens.

Il faut que sur tous ces sujets financiers, le gouvernement ouvre une négociation avec nos représentants et s'engagent à proposer des solutions crédibles pour nos départements. D'autant que les accords « dits » de Bâle 3 menacent dans leur application le financement des collectivités par les banques. Ces accords aboutissent en effet à une restriction du crédit bancaire, en laissant la possibilité aux banques de choisir telle ou telle collectivité sur des critères de notation, en modulant les taux d'intérêt.

Avec la diminution de l'autonomie fiscale, la suppression de la taxe professionnelle, l'absence de compensation, l'encadrement du crédit, la boucle est bouclée !

Mon deuxième objectif réside dans l'élaboration de notre contribution lors du débat sur la dépendance auquel nous sommes appelés à participer.

Avant les élections cantonales, nous avons organisé des Assises de l'autonomie et de la dépendance. Ces séances de travail très suivies ont abouti à l'élaboration d'un document de 55 propositions dont une synthèse sera présentée lors de la Journée nationale de restitution le 20 mai prochain à l'Assemblée nationale.

Nous connaissons le défi que représente aujourd'hui l'autonomie des personnes âgées et retraitées. Il ne doit pas être cantonné au seul enjeu financier comme le terme « dépendance » nous y invite abusivement. La prévention, la coordination, les hébergements alternatifs, l'accompagnement à domicile, la gouvernance et le financement permettront de constituer des solutions adaptées à un enjeu de société qui n'est pas insurmontable.

Aujourd'hui, les chiffres s'affinent quant à l'évolution du vieillissement et au coût que cela représente pour notre société. Des groupes de travail se réunissent, des colloques se tiennent ici ou là, les réunions régionales se multiplient. Bientôt des orientations seront précisées mais n'attendons pas les vérités des uns sans réfléchir nous-mêmes, échanger et proposer.

Ma troisième priorité portera sur le numérique. L'heure est à la mutualisation des stratégies, des ressources, des hommes. Il faut une instance pour le débat territorial sur la question du déploiement des outils et qui, sinon nos associations, peuvent porter ce débat.

Comme moi, vous avez été choqué par la composition du tout nouveau Conseil national du numérique qui a toutes les allures d'un syndicat d'entreprises. Il ne pourra pas dès lors répondre à la mission d'un véritable conseil du numérique où tous les acteurs du développement de l'économie numérique, au rang desquels les collectivités territoriales, seraient parties prenantes.

Les départements devaient être représentés au sein du futur Conseil national, en raison du rôle éminent qu'ils jouent dans ce secteur. Opérateurs de télécommunications au travers des réseaux d'initiatives publics, ils équipent également les établissements scolaires et ont été les promoteurs des politiques conduites dans les domaines de l'e-administration ou de la numérisation des archives. Ils apportent de nombreux soutiens aux PME qui innovent dans le domaine des usages de l'Internet et des technologies numériques.

Face à ce qui ressemble à une fin de non recevoir, je crois que notre association doit prendre des initiatives et je saisisrai le Bureau rapidement de ce dossier.

Ma quatrième priorité portera sur l'imminence d'un grand moment démocratique comme notre pays en connaît tous les cinq ans. Mes chers collègues, je veux vous rassurer, je ne suis pas candidat. La Présidence de l'ADF me passionne et m'occupe suffisamment.

J'avais émis publiquement l'idée d'organiser des états généraux de la décentralisation, des services publics, de la fiscalité qui a été depuis reprise par de nombreuses associations pluralistes d'élus représentant d'autres niveaux des collectivités territoriales.

Je suis convaincu qu'il existe dans notre calendrier électoral une opportunité pour faire cet exercice collectif de réflexion, de confrontation et de proposition dans le droit fil du travail excellent mené dans le cadre de la commission sénatoriale présidée par notre ancien collègue Claude BELOT avec le concours de Jacqueline GOURAULT et d'Yves KRATTINGER.

Ce travail consensuel pourrait servir de départ pour l'élaboration d'une plate-forme à destination des candidats à l'élection présidentielle. Sur cette base, chacun pourrait puiser dans la source alimentée par les décentralisateurs que nous sommes. Dans ce bouillonnement d'idées et de projets, réside l'une des clefs de l'avenir de notre pays et de nos territoires européens. Je dirais même de l'ensemble de la planète.

Lors de mon premier congrès comme Président de l'ADF, à Bordeaux en 2004, j'avais dit qu'il nous fallait construire le département du 21<sup>ème</sup> siècle. C'est cette stratégie qui nous permettra de résister aux effets de mode d'un microcosme parfois éloigné de la réalité de la France des départements. Je suis persuadé qu'elle demeure la seule qui vaille. Je l'ai déjà dit, les départements sont des territoires à taille humaine où la population s'identifie à son environnement.

Les départements sont des espaces modernes d'innovation, de développement et de solidarité. C'est là que s'inventent de nombreuses politiques de proximité, que se conceptualisent les notions de développement durable, des économies du futur, des solidarités d'aujourd'hui et de demain.

Nos territoires de vie ont leur place et toute leur place aux côtés de la commune et de la région, aux côtés de l'Etat et de l'Europe sans oublier le monde. Aussi, il nous appartient ensemble d'en définir les fonctions, d'en assurer le rôle et d'en porter l'histoire.

## **COMPOSITION DU BUREAU**

---

**Composition du Bureau 2011-2014**

---

Président de l'ADF	:	<b>Claudy LEBRETON (Côtes-d'Armor)</b>
1 <sup>er</sup> Vice Président	:	<b>Michel DINET (Meurthe-et-Moselle)</b>
2 <sup>ème</sup> Vice Président	:	<b>Éric DOLIGÉ (Loiret)</b>
3 <sup>ème</sup> Vice Président	:	<b>Marie-Françoise PEROL-DUMONT (Haute-Vienne)</b>
4 <sup>ème</sup> Vice Président	:	<b>Jean-Michel BAYLET (Tarn-et-Garonne)</b>
Secrétaire général	:	<b>Bruno SIDO (Haute-Marne)</b>
Secrétaire général adjoint	:	<b>Christian FAVIER (Val-de-Marne)</b>
Trésorier	:	<b>Patrick KANNER (Nord)</b>
Trésorier adjoint	:	<b>Dominique BUSSEREAU (Charente-Maritime)</b>
Représentant de Paris	:	<b>Gisèle STIEVENARD (Vice-Présidente Conseil de Paris)</b>
Représentant de l'Outre-mer	:	<b>Nassimah DINDAR (Réunion)</b>
Membres	:	<b>Yves ACKERMANN (Territoire-de-Belfort)</b> <b>Philippe ADNOT (Aube)</b> <b>Claude BARTOLONE (Seine-Saint-Denis)</b> <b>Christophe BÉCHU (Maine-et-Loire)</b> <b>Yves DAUDIGNY (Aisne)</b> <b>Jean-Louis DESTANS (Eure)</b> <b>Jean-Noël GUÉRINI (Bouches-du-Rhône)</b> <b>Didier GUILLAUME (Drôme)</b> <b>Pierre IZARD (Haute-Garonne)</b> <b>Yves KRATTINGER (Haute-Saône)</b> <b>Georges LABAZÉE (Pyrénées-Atlantiques)</b> <b>Jean-Claude LUCHE (Aveyron)</b> <b>Albéric de MONGOLFIER (Eure-et-Loir)</b> <b>Arnaud MONTEBOURG (Saône-et-Loire)</b> <b>Christian NAMY (Meuse)</b> <b>Jean-Paul POURQUIER (Lozère)</b> <b>Gérard ROCHE (Haute-Loire)</b> <b>René-Paul SAVARY (Marne)</b> <b>Patrick WEITEN (Moselle)</b>

## **COMPOSITION DES COMMISSIONS**

**COMMISSIONS THEMATIQUES DE L'ADF 2011-2014**

<b>Intitulé de la commission</b>	<b>Champ d'intervention de la commission</b>
<u>Finances et fiscalité locales</u>	Fiscalité locale, relations financières entre l'Etat et les collectivités, budgets et comptes administratifs des départements, préparation CFL, CCEC et CCEN, prospective et évaluation des politiques publiques.
<u>Politiques sociales et familiales</u>	Protection de l'enfance, politiques familiales, autonomie des personnes âgées et personnes handicapées
<u>Insertion, cohésion sociale, logement, économie sociale et solidaire</u>	Politiques d'insertion et de cohésion sociale, minima sociaux, économie sociale et solidaire Politiques départementales du logement, urbanisme, politique de la ville
<u>Développement économique, emploi, agriculture et tourisme</u>	Développement économique, politiques de l'emploi, économie, tourisme, politiques agricoles
<u>Environnement, développement durable, énergies et climat</u>	Cadre de vie, développement durable, agenda 21, plans départementaux d'élimination des déchets, énergie, climat, politiques foncières départementales
<u>Aménagement du territoire et technologies de l'information et de la communication</u>	Routes départementales, grandes infrastructures, transports interurbains et scolaires Politiques d'aménagement du Territoire, contrats de projet, TIC, services numériques, e-administration
<u>Culture, Sports et monde associatif</u>	Politiques culturelles, politiques sportives Relations avec les associations
<u>Outre-mer</u>	Actualité des départements d'Outre-mer
<u>Fonction publique, statuts et organisation des services publics</u>	Fonction publique territoriale, relations avec le collège des employeurs publics territoriaux Modes d'organisation des services publics locaux (PPP, délégations, etc.)
<u>Education et jeunesse</u>	Politiques éducatives, jeunesse Aide au développement de la citoyenneté
<u>Affaires européennes</u>	Politiques de l'Union européenne, fonds structurels, politiques transfrontalières, réseaux européens de collectivités, Maison européenne des pouvoirs locaux
<u>Affaires internationales</u>	Coopération décentralisée Relations internationales

## **LISTE DES PRESIDENTS DE CONSEILS GENERAUX**

<b>N°</b>	<b>Département</b>	<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>
1	AIN	Rachel	<b>MAZUIR</b>
2	AISNE	Yves	<b>DAUDIGNY</b>
3	ALLIER	Jean-Paul	<b>DUFREGNE</b>
4	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Jean-Louis	<b>BIANCO</b>
5	HAUTES-ALPES	Jean-Yves	<b>DUSSERRE</b>
6	ALPES-MARITIMES	Eric	<b>CIOTTI</b>
7	ARDECHE	Pascal	<b>TERRASSE</b>
8	ARDENNES	Benôît	<b>HURÉ</b>
9	ARIEGE	Augustin	<b>BONREPAUX</b>
10	AUBE	Philippe	<b>ADNOT</b>
11	AUDE	André	<b>VIOLA</b>
12	AVEYRON	Jean-Claude	<b>LUCHE</b>
13	BOUCHES-DU-RHONE	Jean-Noël	<b>GUERINI</b>
14	CALVADOS	Jean-Léonce	<b>DUPONT</b>
15	CANTAL	Vincent	<b>DESCOEUR</b>
16	CHARENTE	Michel	<b>BOUTANT</b>
17	CHARENTE-MARITIME	Dominique	<b>BUSSEREAU</b>
18	CHER	Alain	<b>RAFESTHAIN</b>
19	CORREZE	François	<b>HOLLANDE</b>
20A	CORSE-DU SUD	Jean-Jacques	<b>PANUNZI</b>
20B	HAUTE-CORSE	Joseph	<b>CASTELLI</b>
21	COTE-D'OR	François	<b>SAUVADET</b>
22	COTES-D'ARMOR	Claudy	<b>LEBRETON</b>
23	CREUSE	Jean-Jacques	<b>LOZACH</b>
24	DORDOGNE	Bernard	<b>CAZEAU</b>
25	DOUBS	Claude	<b>JEANNEROT</b>
26	DROME	Didier	<b>GUILLAUME</b>
27	EURE	Jean-Louis	<b>DESTANS</b>
28	EURE-ET-LOIR	Albéric	<b>de MONTGOLFIER</b>
29	FINISTERE	Pierre	<b>MAILLE</b>
30	GARD	Damien	<b>ALARY</b>
31	HAUTE-GARONNE	Pierre	<b>IZARD</b>
32	GERS	Philippe	<b>MARTIN</b>
33	GIRONDE	Philippe	<b>MADRELLE</b>
34	HERAULT	André	<b>VEZINHET</b>
35	ILLE-ET-VILAINE	Jean-Louis	<b>TOURENNE</b>
36	INDRE	Louis	<b>PINTON</b>
37	INDRE-ET-LOIRE	Marisol	<b>TOURAINNE</b>
38	ISERE	André	<b>VALLINI</b>
39	JURA	Christophe	<b>PERNY</b>
40	LANDES	Henri	<b>EMMANUELLI</b>
41	LOIR-ET-CHER	Maurice	<b>LEROY</b>
42	LOIRE	Bernard	<b>BONNE</b>
43	HAUTE-LOIRE	Gérard	<b>ROCHE</b>
44	LOIRE-ATLANTIQUE	Philippe	<b>GROVALET</b>
45	LOIRET	Eric	<b>DOLIGÉ</b>
46	LOT	Gérard	<b>MIQUEL</b>
47	LOT-ET-GARONNE	Pierre	<b>CAMANI</b>
48	LOZERE	Jean-Paul	<b>POURQUIER</b>
49	MAINE-ET-LOIRE	Christophe	<b>BÉCHU</b>
50	MANCHE	Jean-François	<b>LE GRAND</b>

51	MARNE	René-Paul	<b>SAVARY</b>
52	HAUTE-MARNE	Bruno	<b>SIDO</b>
53	MAYENNE	Jean	<b>ARTHUIS</b>
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	Michel	<b>DINET</b>
55	MEUSE	Christian	<b>NAMY</b>
56	MORBIHAN	François	<b>GOULARD</b>
57	MOSELLE	Patrick	<b>WEITEN</b>
58	NIEVRE	Patrice	<b>JOLY</b>
59	NORD	Patrick	<b>KANNER</b>
60	OISE	Yves	<b>ROME</b>
61	ORNE	Alain	<b>LAMBERT</b>
62	PAS-DE-CALAIS	Dominique	<b>DUPILET</b>
63	PUY-DE-DOME	Jean-Yves	<b>GOUTTEBEL</b>
64	PYRENEES-ATLANTIQUES	Georges	<b>LABAZÉE</b>
65	HAUTES-PYRENEES	Michel	<b>PÉLIEU</b>
66	PYRENEES-OALES	Hermeline	<b>MALHERBE-LAURENT</b>
67	BAS -RHIN	Guy- Dominique	<b>KENNEL</b>
68	HAUT-RHIN	Charles	<b>BUTTNER</b>
69	RHONE	Michel	<b>MERCIER</b>
70	HAUTE-SAONE	Yves	<b>KRATTINGER</b>
71	SAONE-ET-LOIRE	Arnaud	<b>MONTEBOURG</b>
72	SARTHE	Jean-Marie	<b>GEVEAUX</b>
73	SAVOIE	Herve	<b>GAYMARD</b>
74	HAUTE-SAVOIE	Christian	<b>MONTEIL</b>
75	PARIS	Bertrand	<b>DELANOE</b>
76	SEINE-MARITIME	Didier	<b>MARIE</b>
77	SEINE-ET-MARNE	Vincent	<b>EBLÉ</b>
78	YVELINES	Alain	<b>SCHMITZ</b>
79	DEUX-SEVRES	Eric	<b>GAUTIER</b>
80	SOMME	Christian	<b>MANABLE</b>
81	TARN	Thierry	<b>CARCENAC</b>
82	TARN-ET-GARONNE	Jean-Michel	<b>BAYLET</b>
83	VAR	Horace	<b>LANFRANCHI</b>
84	VAUCLUSE	Claude	<b>HAUT</b>
85	VENDEE	Bruno	<b>RETAILLEAU</b>
86	VIENNE	Claude	<b>BERTAUD</b>
87	HAUTE-VIENNE	Marie- Françoise	<b>PEROL-DUMONT</b>
88	VOSGES	Christian	<b>PONCELET</b>
89	YONNE	André	<b>VILLIERS</b>
90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	Yves	<b>ACKERMANN</b>
91	ESSONNE	Jérôme	<b>GUEDJ</b>
92	HAUTS-DE-SEINE	Patrick	<b>DEVEDJIAN</b>
93	SEINE-ST-DENIS	Claude	<b>BARTOLONE</b>
94	VAL-DE-MARNE	Christian	<b>FAVIER</b>
95	VAL-D'OISE	Arnaud	<b>BAZIN</b>
971	GUADELOUPE	Jacques	<b>GILLOT</b>
972	MARTINIQUE	Josette	<b>MANIN</b>
973	GUYANE	Alain	<b>TIEN-LIONG</b>
974	LA REUNION	Nassimah	<b>DINDAR</b>
975	ST-PIERRE-ET-MIQUELON	Stéphane	<b>ARTANO</b>
976	MAYOTTE	Daniel	<b>ZAÏDANI</b>

## **ANNEXE : STATUTS DE L'ADF**

## **ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE**

### **STATUTS ISSUS DES MODIFICATIONS APPORTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 OCTOBRE 2007 A MARSEILLE (BOUCHES DU RHONE)**

#### **I. OBJET ET COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE :**

##### **Article 1 :**

Il est constitué sous la dénomination «Assemblée des Départements de France », une association régie par les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 composée des Conseils Généraux, représentés, ès qualités, par leur Président en exercice dont l'assemblée délibérante a décidé l'adhésion aux présents statuts et a voté la cotisation fixée chaque année par le congrès.

Sa durée est indéterminée.

Elle a son siège à Paris. Le siège social pourra être transféré par simple décision du Bureau Permanent. La ratification par l'Assemblée Générale sera nécessaire.

##### **Article 2 : Objet :**

L'Association a pour objet :

- d'établir une concertation étroite et permanente entre les Conseils généraux pour toutes les questions intéressant les départements et leurs établissements ;
- de représenter auprès des Pouvoirs Publics l'ensemble des départements et leurs établissements pour faire connaître au Gouvernement, au Parlement et à toutes institutions nationales, communautaires et européennes, la position officielle des Présidents des Conseils généraux sur tous projets ou propositions législatifs et réglementaires concernant les missions, compétences et activités des départements français ;
- d'être une instance de liaison et de représentation avec toutes les autres institutions et organisations de la vie économique et sociale, afin de développer avec elles tous échanges, concertations et partenariats, pouvant servir l'efficacité de l'action des départements ;
- de défendre les intérêts moraux, matériels et financiers de l'ensemble des départements avec qualité pour agir sur ce fondement devant toute juridiction nationale, ou communautaire, de quelque ordre que ce soit.

Pour réaliser son objet, elle réunit les représentants des Conseils généraux, rassemble toutes informations et documentations sur les attributions, initiatives et activités des Conseils généraux, effectue auprès des Pouvoirs Publics et juridictions toutes interventions et démarches dans l'intérêt des collectivités départementales et organise tout service d'intérêt commun nécessaire à l'accomplissement de sa mission. Elle peut notamment mettre en œuvre directement, ou indirectement, tous travaux d'études, de

recherches, de conception, de fabrication, d'édition, de diffusion de tous outils d'information et, plus généralement, fournir toute assistance ou service aux départements et effectuer toutes opérations entrant dans son objet ou tous autres objets similaires ou connexes.

Elle peut notamment participer au capital de tous organismes à but non lucratif ou ayant pour objet d'exploiter des activités d'intérêt général, compatibles avec son objet social.

Elle a également qualité pour proposer, sur décision du Bureau, les représentants des Conseils généraux et de leurs établissements dans les organismes de tous ordres dont l'objet intéresse directement ou indirectement les départements et notamment dans les instances mises en place par les Pouvoirs Publics français ou communautaires.

En cas d'urgence entre les séances du Bureau, la désignation peut être faite par le Président. Elle devra être ratifiée par le Bureau.

### **Article 3 :**

Pour assurer ses missions, l'Association se réunit :

En Congrès, ou Assemblées Plénières, composés des Conseils généraux à jour de leur cotisation représentés par leur président en exercice ou d'un de leurs vice-présidents dûment mandaté, consacrés à la discussion et à la détermination des positions des Conseils généraux sur tout sujet entrant dans l'objet social défini à l'article 2.

Dans l'intervalle des Congrès, le Bureau Permanent est chargé de préparer les délibérations des Congrès et d'en assurer l'exécution, de procéder généralement à toutes études et à l'examen de toutes questions particulières entrant dans l'objet de l'Association et de prendre toute décision nécessaire à la réalisation de son objet.

### **Article 4 :**

Les demandes d'adhésion des Conseils généraux, formulées par leur Président, sont soumises à l'agrément du Bureau Permanent et ratifiées par le Congrès.

Les membres adhérents participent chacun avec une voix délibérative aux délibérations des Congrès et Assemblées Générales.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Bureau à des personnes physiques en raison des services qu'elles ont pu rendre à l'Association. Ces personnes sont exonérées de cotisations.

### **Article 5 :**

La qualité de membre de l'Association se perd :

- par la démission : tout adhérent peut se retirer de l'Association après paiement des cotisations échues de l'année courante,
- par la radiation prononcée pour non paiement de la cotisation, ou pour motif grave, par le Bureau de l'Association.

## **II. ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT :**

### **Article 6 : Bureau :**

L'Association dispose d'un Bureau, élu pour trois ans, composé de trente membres :

- Vingt neuf présidents de Conseils généraux, dont un président d'un des Conseils généraux des départements d'outre-mer ;

- Le président du Conseil de Paris ou son représentant.

Le bureau ainsi constitué comprend :

- Un Président ;
- Quatre Vice-présidents ;
- Un secrétaire général et un Secrétaire général adjoint.
- Un Trésorier et un Trésorier adjoint.
- Vingt et un membres.

Le Président est élu directement au scrutin uninominal par l'Assemblée Générale. Au premier tour, la majorité absolue des votants est requise.

Les autres membres du Bureau sont élus directement au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne par l'Assemblée Générale.

Les trente membres se réunissent pour élire parmi eux, au scrutin uninominal, les Vice-présidents, le Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint, le Trésorier et le Trésorier Adjoint.

En cas de vacance en cours de mandat, d'un ou plusieurs postes de membres, le Bureau peut pourvoir leur remplacement à titre provisoire. Ces membres restent en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale la plus proche qui pourvoit à l'élection.

Le renouvellement du Bureau a lieu intégralement tous les trois ans, à l'Assemblée Générale qui a lieu après chaque renouvellement des Conseils Généraux.

Les Présidents de Conseils généraux en exercice sortants sont immédiatement rééligibles.

Le Bureau a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser tous les actes qui ne sont pas réservés à l'Assemblée générale.

Il se réunit sur convocation du Président et lui donne mandat pour accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de ses décisions.

Les décisions du Bureau, comme celles de l'assemblée générale, sont prises à la majorité des voix et en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

### **Article 6 bis : Commission exécutive :**

La commission exécutive est composée du Président, du Premier Vice-président, des trois autres Vice-Présidents, du Secrétaire général, du Secrétaire général adjoint, du Trésorier, et du Trésorier adjoint.

Le Président rend compte à la commission exécutive des événements intervenus dans la gestion des services de l'Assemblée. La commission exécutive autorise le Président à conclure les conventions qui ne nécessitent pas l'avis du Bureau.

### **Article 7 : Président - Secrétaire – Trésorier :**

Le Président établit l'ordre du jour des réunions du Bureau. Il convoque les réunions du Bureau Permanent et les Assemblées Générales.

Il dirige les délibérations et veille à l'exécution des décisions prises par le Congrès ou le Bureau Permanent.

Il représente l'Association dans les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet.

Il a qualité pour ester en justice au nom de l'Association comme demandeur, ou défendeur, pour toute question intéressant la gestion de celle-ci. Il signe, pour le compte de l'Association, toute convention ou contrat nécessaire à la poursuite de l'objet social et, notamment, les contrats de travail.

Il peut, avec l'autorisation du Bureau, consentir toutes conventions et transactions. Il peut déléguer ses pouvoirs, comme ceux qu'il tient du Bureau, à une personne physique de son choix choisie parmi les membres composant le Bureau.

Le Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint assistent le Président dans le fonctionnement administratif de l'Association et dans l'organisation et le suivi des différentes représentations.

Le Trésorier et le Trésorier Adjoint sont chargés du recouvrement des cotisations et des ressources de toute nature de l'Association. Ils rendent compte chaque année à l'Assemblée Générale de leur gestion et proposent toutes décisions ou délibérations budgétaires et comptables nécessaires au fonctionnement de l'Association dans le respect des règles en vigueur.

### **Article 8 :**

Aucune personne physique de l'Association à quelque titre qu'elle en fasse partie n'est responsable personnellement des engagements contractés par elle. L'ensemble des ressources de l'Association en répond seul.

Aucun traitement ne peut être alloué aux représentants des Conseils généraux, en raison des fonctions qui leur sont confiées. Seule la prise en charge des frais occasionnés par celles-ci peut être assurée par l'Association.

Les emplois de directeur général, de directeur adjoint, de chef de service, de conseiller et de chargé de mission peuvent être occupés par des fonctionnaires de l'Etat ou de la fonction publique territoriale en service détaché, mis à disposition ou en disponibilité.

### **Article 9 : Assemblée générale :**

L'association se réunit en Assemblée Générale Ordinaire et annuellement en Congrès annuel, sur convocation du Président adressée au moins un mois à l'avance. Elle se réunit, de plus, après chaque renouvellement triennal sur convocation adressée dans les mêmes délais.

Le Congrès approuve les comptes de l'exercice clos, donne quitus au Trésorier et approuve le budget prévisionnel proposé par le Bureau et fixe notamment le montant de la cotisation pour l'exercice suivant.

Il procède à l'élection des membres du Bureau désignés à titre provisoire selon les modalités fixées à l'article 6.

Il est tenu procès-verbal des séances du congrès.

Tous les trois ans, après le renouvellement des Conseils Généraux, elle procède à l'élection des membres du Bureau dans les conditions fixées à l'article 6.

D'autres Assemblées Générales peuvent être convoquées dans les mêmes formes, à tout moment, sur décision du Président ou du Bureau Permanent ou à la demande d'une majorité des deux tiers des membres.

### **Article 10 : Commissions thématiques :**

Des commissions thématiques sont chargées de préparer les travaux des instances de l'assemblée. Leur fonctionnement et les modalités de désignation de leurs présidents sont définis par le Règlement Intérieur.

L'Assemblée Générale en fixe le nombre, qui ne peut excéder douze, et les attributions.

Le Bureau désigne en son sein les présidents de commission.

### **Article 10 bis : Sensibilités politiques :**

L'Assemblée reconnaît en son sein l'existence de sensibilités politiques.

Les modalités de leur organisation relèvent du règlement intérieur.

### **Article 10 ter : Conférence permanente des Conseillers généraux :**

L'Assemblée, Maison des départements de France, organise en son sein la représentation des Conseillers généraux, élus départementaux.

A cet effet, la Conférence permanente des Conseillers généraux est composée de Conseillers généraux de chaque département. Les modalités de leur désignation relèvent du règlement intérieur.

La Conférence permanente élit son Président et son Vice-Président parmi ses membres.

Elle exprime l'avis des conseillers généraux sur les questions relatives à l'institution départementale, au statut de l'élu et aux conditions d'exercice de leur mandat.

Elle participe à l'organisation des différentes formes de rencontres nationales des Conseillers généraux dont l'Assemblée prend l'initiative.

## **III. RESSOURCES DE L'ASSOCIATION :**

### **Article 11 :**

Les ressources annuelles de l'Association se composent :

- des cotisations et souscriptions de ses membres ;
- des subventions de l'Etat, des départements, des communes ou des établissements publics ;
- des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;
- des dons manuels en espèces;
- du produit de la vente des publications, de la rémunération de toutes prestations de services ou de recettes publicitaires entrant dans son objet ;
- des intérêts et revenus des biens appartenant à l'Association et toutes ressources qui ne seraient pas contraires aux lois et règlements en vigueur.

**Article 12 :**

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultat, un bilan et une annexe.

Les comptes sont vérifiés, annuellement, par un Commissaire aux Comptes. Celui-ci exerce sa mission dans les conditions prévues par les règles en usage dans sa profession et ne peut exercer aucune fonction dans l'association.

Le Commissaire aux Comptes et son Suppléant sont désignés par l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau et soumis à renouvellement tous les six ans.

**IV. MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION :**

**Article 13 :**

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Bureau ou du dixième des membres dont se compose l'Assemblée Générale soumise au Bureau, un mois au moins avant la séance.

L'Assemblée doit se composer du quart des membres en exercice, et si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau mais à quinze jours au moins d'intervalle et cette fois elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Pour tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

**Article 14 :**

L'Assemblée Générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association est convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un de ses membres en exercice.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau mais à quinze jours au moins d'intervalle et cette fois elle peut délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

**Article 15 :**

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs Commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues ou à défaut à des œuvres départementales ou interdépartementales de bienfaisance.

**Article 16 : Règlement Intérieur :**

Un Règlement Intérieur peut être établi par le Bureau. Il précise, le cas échéant, les modes de fonctionnement et activités de l'Assemblée non prévus par les présents statuts.